



Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

1064, rue Industrielle

CP 172

Mont-Laurier, Québec J9L 3G9

Téléphone : (819) 623-7382

Télécopieur : (819) 623-4739

Courriel : ridl@tlb.sympatico.ca

Site Internet : www.ridl.ca

Calendrier 2010

Pour la municipalité de Lac-St-Paul

SVP
VEUILLEZ
RESPECTER LA
DATE INDIQUÉE

Collecte de sapins
de Noël naturels
Le 18 janvier 2010

Collectes de
résidus verts
Le 26 avril 2010
Le 24 mai 2010
Le 21 juin 2010
Le 19 juillet 2010
Le 30 août 2010
Le 27 septembre 2010
Le 25 octobre 2010

Collectes de
volumineux
Le 9 mai 2010
Le 11 juillet 2010
Le 12 septembre 2010

Janvier							Février							Mars							Avril										
d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s				
					1	2			2	3	4	5	6			2	3	4	5	6					1	2	3				
3			5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10			
10	11	12	13	14	15	16	14			16	17	18	19	20	14			16	17	18	19	20	11			13	14	15	16	17	
			19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24			
24	25	26	27	28	29	30	28	28			30	31	28			30	31				27	28	29	30							
31																															
Mai							Juin							Juillet							Août										
d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s				
						1					1	2	3	4	5						1	2	3	1			3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8	6			8	9	10	11	12	4			6	7	8	9	10	8		10	11	12	13	14		
		11	12	13	14	15	13		15	16	17	18	19			13	14	15	16	17	15			17	18	19	20	21			
16	17	18	19	20	21	22				22	23	24	25	26				20	21	22	23	24	22		24	25	26	27	28		
		25	26	27	28	29	27		29	30	25		27	28	29	30	31				31										
30																															
Septembre							Octobre							Novembre							Décembre										
d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s	d	l	m	m	j	v	s				
				1	2	3	4							1	2					1	2	3	4					1	2	3	4
5		7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7			9	10	11	12	13	5			7	8	9	10	11		
		14	15	16	17	18	10			12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18			
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21			23	24	25	26	27	19			21	22	23	24	25		
		28	29	30			26	27	28	29	30	28	29	30	26	27	28	29	30	31	26	27	28	29	30	31					

Légende

Collecte de matières résiduelles



Veuillez mettre
les bacs au chemin la veille
de la collecte

Collecte de matières recyclables



Veuillez mettre
les bacs au chemin la veille
de la collecte

Collecte de résidus verts



Veuillez mettre
les résidus verts
au chemin

Collecte de volumineux



Mettez les volumineux
au chemin.
Maximum : 3m³ acceptés

Collecte de sapins de Noël naturels



Mettez les sapins de Noël naturels
au chemin,
la veille de la collecte

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE



Bac noir

Collecte de
matières
résiduelles.

LES MATIÈRES RÉSIDUELLES (BAC NOIR)

Sont acceptés :

Déchets de tables, matières non-récupérables dont : papier mouchoir et hygiénique, papier multicouche, cellophane...Vitre (de fenêtre), miroir, céramique, porcelaine... contenant fabriqué de plusieurs matériaux (différents métaux)... CD, Cartable, Sacs d'épicerie et de magasinage, jouet, boyau d'arrosage, styromousse...

Sont refusés :

Matières recyclables, RDD, résidus verts, matériels informatiques.

Collectes aux deux semaines : disposer le bac au chemin, LA VEILLE, aux deux semaines

Collectes à toutes les semaines : du 24 mai au 10 septembre 2010 : disposer du bac au chemin, LA VEILLE

LES MATIÈRES RECYCLABLES (BAC VERT)

Sont acceptés :

Papier, boîte de carton, annuaire téléphonique, livre sans reliure, carton de lait et de crème (Tétrapak), boîte de jus sans les pailles... toutes les bouteilles et contenants de verre (de toutes les couleurs)... boîte de conserve et couvercle, canette de boissons diverses, assiette et papier d'aluminium non souillé. Tous les contenants et couvercle de plastiques portant les symboles de recyclage suivants : #1-#2-#4-#5 et #7.

Sont refusés :

Sacs de plastique, styromousse, jouets, RDD, photos, vitre (de fenêtre), résidus verts...

Collectes : TOUJOURS disposer le bac au chemin, LA VEILLE, à toutes les deux semaines

LES RÉSIDUS VERTS

Sont acceptés :

L'herbe, branches (coupées en parties de 3 pieds et attachées en paquet de 25 kg), gazon, résidus de potager, fleurs mortes...

Collectes : d'avril à octobre : disposer les résidus verts, dans des sacs ou des boîtes, la dernière collecte de matières recyclables (bac vert) du mois.

LES VOLUMINEUX

Sont acceptés :

Cuisinière, lave-vaisselle, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, tapis, toile de piscine (bien attachée), bâches, matériaux de construction.

Sont refusés :

RDD, résidus verts, appareils informatiques, matières recyclables, halocarbure (air conditionnée...)

Maximum : 3 mètres cubes

Maximum pour les matériaux de construction : 1 mètre cube qui doit être inclut dans le 3 mètres cubes

Collectes : 3 fois par année soient au printemps, en été et en automne

LES SAPINS DE NOËL NATUREL

Sont acceptés :

Les sapins de Noël naturels ayant servi durant le temps des Fêtes. Ils devront être dépourvus de toutes décorations et ils devront être coupés en section de 6 pieds (s'il y a lieu)

Maximum : 3 sapins de Noël naturels par logement

Collecte : en janvier seulement

ATTENTION

NE PAS DISPOSER DE CENDRES CHAUDES DANS LES BACS
CAPACITÉ MAXIMUM DES BACS : 100 KG (220 LBS)
LES MATIÈRES RÉSIDUELLES QUI NE SONT PAS DANS LES BACS NOIRS
NE SERONT PAS RAMASSÉES

IMPORTANT

PLACEZ VOS BACS LES POIGNÉES (ROUES) VERS LE CHEMIN, LA VEILLE DE LA COLLECTE

Pour la liste complète de ce qui est accepté dans les bacs ou lors de collectes spéciales ou pour de plus amples informations, communiquez avec nous au numéro suivant :

(819) 623-7382 ou www.ridl.ca
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre